



**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARCOING
DU MARDI 13 AVRIL 2021**

==--==

L'an deux mille vingt et un, le mardi treize avril, à 19 heures 05, s'est réuni le Conseil Municipal pour une réunion ordinaire en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GUINET, Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers présents : 16, puis 17 à partir de 19h16
Nombre de Conseillers votants : 18, puis 19 à partir de 19h16
Date de la convocation : 09 avril 2021

Etaient présents : MM GUINET Jean-Claude, LAUDE Jean-Jacques, HEPNER Delphine, LOISEL Maxime, PLUVINAGE Sybille, SOARES Daniel, BLANC-GARIN Magali, MARIANI Isabelle, BERNARD Laurent, D'HALLUIN Florence, CARPENTIER Christophe, GUINET Stéphanie, GUINET Géraldine, DRIEUX Didier, VINCENT Barbara, MALDERET Pierre, SENT Virginie.

Absents excusés :
GUILLAUME Johann qui donne procuration à SOARES Daniel.
LENNE Thomas qui donne procuration à HEPNER Delphine.

Secrétaire de séance : LAUDE Jean-Jacques

La séance du Conseil Municipal est enregistrée.

Monsieur le Maire nomme Monsieur LAUDE secrétaire de séance, et annonce l'ordre du jour :

- 2021 - 13 : Approbation du Compte rendu de la réunion du 18 février 2021
- 2021 - 14 : Travaux de borduration rue de Villers-Plouich
- 2021 - 15 : Travaux d'enrobés rue de la Cavée
- 2021 - 16 : Délégations accordées au Maire : appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires
- 2021 - 17 : Subventions aux associations
- 2021 - 18 : Vote des taxes (état 1259)
- 2021 - 19 : Vote du compte de gestion 2020, du compte administratif 2020
- 2021 - 20 : Affectation du résultat
- 2021 - 21 : Budget primitif de la commune
- Informations diverses

2021 - 13 - Approbation du compte rendu de la réunion du 18 février 2021

Le conseil municipal **APPROUVE** le compte-rendu de la réunion du 18 février 2021.

2021 - 14 : Travaux de borduration rue de Villers-Plouich

Le parking qui a été construit rue de Villers-Plouich, juste après le passage à niveau sur la droite, occasionne des infiltrations et des stagnations d'eau. Il serait judicieux de bordurer entre la voirie et le parking pour canaliser l'eau.

Concernant ces travaux de borduration et de création de trottoirs, les demandes de subventions AAT (Aide à l'Aménagement de Trottoirs) doivent être émises avant le 16 avril 2021.

Le plan de financement se détaille de cette façon :

- pour un devis de 35 092 € HT
- une subvention AAT attendue de 9 570 € scindée en 2 parties :
 - *Bloc bordure posé en limite de voirie départementale : 115ml + 44ml = 159ml à 30€/ml soit 4770€
 - *Création de trottoirs : 480m² à 10€/m² soit 4800€

Soit un autofinancement de 25 522 € et 7 018,40 € de TVA

Le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à solliciter les subventions AAT
- **D'EFFECTUER** les travaux en 2021
- **D'AUTOFINANCER** les travaux
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

19h16 : arrivée de Madame Florence D'HALLUIN

2021 - 15 : Travaux d'enrobés rue de la Cavée

Dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux sur les rues François Dron, Thiers, La Fontaine, Villers-Plouich et Cavée en partie, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de prolonger les travaux d'enrobés rue de la Cavée sur une longueur de 240 mètres.

Pour ces travaux, le département peut octroyer une subvention ADVB voiries représentant 50 % du coût HT des travaux.

Soit un plan de financement :

- pour devis de 34 824 € HT de travaux
- une subvention ADVB attendue de 17 412 €
- un reste à charge communal de 17 412 € et de 6 460 € de TVA

Le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **D'ENGAGER** la réalisation des travaux d'enrobés rue de la Cavée.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à solliciter la subvention ADVB au Département.
- **D'EFFECTUER** les travaux d'ici 2023.
- **D'AUTOFINANCER** les travaux.
- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier.

2021 - 16 : Délégations accordées au Maire : appel à projets pour un socle numérique dans les écoles élémentaires

Le plan de relance présenté par le Gouvernement vise à faire face aux défis économiques et sociaux causés par l'épidémie de la Covid-19.

Dans son volet « transformation numérique de l'enseignement », un appel à projet exceptionnel a été lancé. Possibilité est donnée de percevoir une subvention entre 50 et 70 % en fonction du montant de l'investissement consenti. Cet appel à projet vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif pour l'ensemble des écoles élémentaires et primaires qui n'ont pas atteint le socle numérique de base.

Les projets devant être construits conjointement par les collectivités locales concernées et les équipes pédagogiques sur la base d'un diagnostic partagé et d'objectifs validés par tous, c'est avec l'aide de Monsieur Mathieu, Enseignant Référent pour les Usages du Numérique de la circonscription, que Monsieur le Maire a travaillé sur le projet, en collaboration avec Franck Valter, Directeur de l'école primaire, et Monsieur Krawiec, Inspecteur de l'Education Nationale, et que M. le Maire a pu établir le dossier de demande de subvention qui devait être déposé avant le 31 mars 2021.

La facture des équipements (socle numérique de base) s'élèvera à 20 493 € TTC correspondant à 2 écrans numériques interactifs tactiles, 3 PC portables, 30 tablettes avec valises de charge, et une imprimante, avec une subvention attendue de 12 250 €.

La facture pour les services et ressources numériques (logiciels) s'élèvera à 2 160 € TTC, avec une subvention attendue de 1 080 €

Le conseil Municipal émet un **AVIS FAVORABLE** au projet d'équipement numérique de l'école primaire, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à ce dossier, et en particulier la convention qui s'en suivra.

La parole est donnée à Madame HEPNER

2021 - 17 : Subventions aux associations

1- Subvention exceptionnelle au Comité des Fêtes :

Lors de la réunion du Conseil du 03 septembre dernier, le Conseil Municipal a été informé d'une possibilité d'acheter une remorque réfrigérée. Le Comité des Fêtes a saisi l'opportunité d'acquérir cette remorque à une société de louage, qui, du fait de l'épidémie de COVID, l'a très peu louée.

Le comité des fêtes a parallèlement adressé une demande de subvention au Crédit Agricole dans le cadre de son dispositif de développement local pour l'acquisition de cette remorque d'une valeur de 6 240 € TTC. L'attribution d'une subvention de 3 100 € lui a été accordée.

L'association " Comité des fêtes" a pour objet d'animer la commune par l'organisation de fêtes et manifestations d'ordre culturel, éducatif ou social.

Dans le cadre de son activité, cette association a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 3 140 € afin de financer la 2^e partie de la remorque réfrigérée.

A l'appui de cette demande en date du 22 février 2021, l'association a déposé un dossier qui comporte le devis du vendeur et l'attribution de subvention du Crédit Agricole.

Compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt, entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- **D'ACCORDER** à l'association " Comité des Fêtes " une subvention de 3 140 € euros pour l'achat d'une remorque réfrigérée.

- **D'INSCRIRE** cette dépense au chapitre 65 du Budget 2021.

- **D'AUTORISER** M. le Maire à signer toutes pièces nécessaires.

2- Subventions 2021 aux associations :

ASSOCIATION	Montant proposé	Montant attribué	Voix
Comité des fêtes Aide au démarrage	860,00 €	860,00 €	19 pour
A.D.M.R.	160,00 €	160,00 €	19 pour
Amicale des Sapeurs- Pompier	300,00 €	300,00 €	19 pour
Association des Parents d'Elèves	350,00 €	350,00 €	19 pour
Association des Anciens Combattants	280,00 €	280,00 €	19 pour
La boule Marconnienne	160,00 €	160,00 €	19 pour
Harmonie	26 000,00 €	26 000,00 €	19 pour
Société Sportive	8 000,00 €	8 000,00 €	19 pour
Le refuge de l'abeille Aide au démarrage	500,00 €	500,00 €	19 pour

* Pour le CYCLO CLUB, 500 € seront alloués à chaque course cycliste organisée. (voté à 19 voix pour)

2021 - 18 : Vote des taxes (état 1259)

La suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales a conduit à modifier les ressources des collectivités territoriales : dès cette année,

- la part de taxe foncière sur les propriétés bâties des départements est transférée aux communes.

- et puisque cette taxe foncière ne correspond pas exactement à la perte de taxe d'habitation, un dispositif d'équilibrage est mis en place sous forme de coefficient correcteur.

Pour rappel, le taux communal de la taxe d'habitation était fixé à 15,47 %

Celui de la taxe foncière était de 13,09 % auquel, aujourd'hui, il y a lieu d'ajouter le taux

départementale de taxe foncière 2020 de 19,29 % - soit un taux de 32,38 %

La recette attendue s'élèvera à 458 796 €.

La perte de recette par rapport aux années précédentes sera compensée par le versement d'un coefficient correcteur par l'état, d'un montant de 37 995 €.

Le Conseil Municipal **DECIDE de MAINTENIR** les taux des parts communales qui étaient appliqués en 2020.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la loi 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,
- Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),
- Vu l'article 1639 A du Code Général des Impôts. Considérant que la loi de finances pour 2020 susvisée a acté la suppression progressive de la taxe d'habitation (TH),
- Considérant que le taux de TH nécessaire en 2021 et 2022 au calcul de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS) et de la taxe sur les logements vacants sera le taux de 2019,
- Considérant qu'il appartient à l'assemblée locale de se prononcer sur les taux d'imposition des autres taxes locales pour l'année 2021.

Le Conseil Municipal **DECIDE** par vote à main levée :

- **D'APPLIQUER** pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 32,38 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,07 %

2021 - 19 : Vote du compte de gestion 2020, du compte administratif 2020:

La commission des finances a examiné les documents financiers relatifs au budget principal de la commune.

Les documents transmis avec la convocation fournissent les informations des crédits prévus et utilisés en 2020.

Il ressort des comptes de l'exercice 2020 :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDES d'EXECUTION
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de Fonctionnement	1 023 500,44	1 279 001,86	Excédent de 255 501,42
	Section d'Investissement	325 049,51	524 956,30	Excédent de 199 906,79

Madame HEPNER précise que le Compte Administratif est conforme au Compte de Gestion de Monsieur le Comptable.

Le Conseil Municipal **ADOpte** le Compte de Gestion du comptable.

Monsieur MALDERET, aîné du Conseil Municipal, demande à Messieurs GUINET et DRIEUX, ordonnateurs de l'exercice 2020, de quitter la séance pour procéder au vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le Compte Administratif de la commune pour l'exercice 2020 qui fait ressortir un solde positif avec un excédent de fonctionnement de 255 501,42 € et un excédent d'investissement de 199 906,79 €

Messieurs GUINET et DRIEUX réintègrent la séance.

Madame HEPNER reprend la parole

2021 – 20 : Affectation du résultat

Madame HEPNER explique les résultats du budget communal :

		DEPENSES	RECETTES
REPORTS 2019	Section de Fonctionnement		Excédant de 327 988,82
	Section d'Investissement	Déficit de 340 590,14	
RESULTATS 2020	Section de Fonctionnement		Excédant de 255 501,42
	Section d'Investissement		Excédent de 199 906,79

RESTES A REALISER A REPORTER EN 2021 (engagés en 2020 et payés ou encaissés en 2021)	Section d'Investissement	46 981,77	19 460,00
--	--------------------------	-----------	-----------

RESULTAT CUMULE	Section de Fonctionnement	1 023 500,44	1 606 990,68
	Section d'Investissement	693 161,42	524 956,30

Or, suite aux renouvellements des conseils municipaux et communautaires, le dossier relatif au transfert des compétences du Service des Eaux et Assainissement (SEA), sur un plan comptable, n'est pas clos.

Les 177 564,01 € inscrits à l'article 6521 du fonctionnement du BP 2020 n'ont pas été utilisés. Il y a lieu de solder comptablement le SEA en reportant le déficit d'investissement de 208 674,32 € et l'excédent de fonctionnement de 31 110,31 € ce qui nous conduit à une affectation de résultat comme

suit :

	RESULTAT CA 2019	PART AFFECTEE A L' INVESTISSEMENT EXERCICE 2020	RESULTAT DE L'EXERCICE 2020	INTEGRATION DE RESULTATS DU SEA	RESTES A REALISER	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVESTISSEMENT	-340 590,14		199 906,79	-208 674,32	46 981,77 19 460,00	-27 521,77	-376 879,44
FONCTIONNEMENT	696 709,96	368 721,14	255 501,42	31 110,31			614 600,55
	↘	-	→	+	→	-	→ = ↗

Le Conseil Municipal **VALIDE** l'affectation des résultats comme suit :

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2020	614 600,55 €
A la couverture d'autofinancement, exécuter le virement prévu au BP (C/1068)	376 879,44 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002) (solde fonctionnement 614 600,55 – besoin investissement 376 879,44)	237 721,11 €
Total affecté au compte 1068 (report déficit investissement)	376 879,44 €
Total affecté au compte 001	- 349 357,67 €

2021 – 21 : Budget primitif de la commune

Madame HEPNER rappelle à l'assemblée que le budget est voté « au chapitre ».

Les chiffres projetés pour l'année 2021 ont été communiqués avec la convocation du 09 avril.

Vu l'avis de la commission des finances,

Vu le projet de budget primitif,

Le Conseil Municipal **APPROUVE** le budget équilibré :

- En dépenses et recettes de fonctionnement à 1 461 437,01 €
- En dépenses et recettes d'investissement à 1 336 039,44 €

Vote BUDGET PRIMITIF par chapitre : Du 01/01/2021 au 31/01/2022

FONCTIONNEMENT

DEPENSES		Budget Cumulé N-1	Réalizations N-1	Report (BP)	Propositions (BP)
011	Charges à caractère général	455 189,18	415 753,19		483 900,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	501 100,00	493 144,29		496 000,00
014	Atténuations de produits	1 000,00			1 000,00
022	Dépenses imprévues				65 807,01
023	Virement à la section d'investissement	281 865,00			285 000,00
65	Autres charges de gestion courante	288 031,64	102 133,77		111 630,00
66	Charges financières	13 000,00	12 309,19		15 500,00
67	Charges exceptionnelles	2 600,00	160,00		2 600,00

TOTAL DEPENSES		1 542 785,82	1 023 500,44		1 461 437,01
-----------------------	--	---------------------	---------------------	--	---------------------

RECETTES		Budget Cumulé N-1	Réalizations N-1	Report (BP)	Propositions (BP)
002	Résultat d'exploitation reporté	327 988,82			237 721,11
013	Atténuations de charges	18 300,00	28 846,87		16 600,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	20 000,00	875,27		20 000,00
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services, march	35 400,00	41 105,17		44 000,00
73	Impôts et taxes	330 385,00	617 792,36		610 700,00
74	Dotations et participations	766 712,00	540 008,87		503 100,00
75	Autres produits de gestion courante	35 000,00	38 761,31		28 500,00
76	Produits financiers		0,54		0,90
77	Produits exceptionnels	9 000,00	11 611,47		815,00

TOTAL RECETTES		1 542 785,82	1 279 001,86		1 461 437,01
-----------------------	--	---------------------	---------------------	--	---------------------

INVESTISSEMENT

DEPENSES		Budget Cumulé N-1	Réalizations N-1	Report (BP)	Propositions (BP)
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	340 590,14			349 357,67
020	Dépenses imprévues	25 500,00			19 200,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	20 000,00	875,27		20 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	110 100,00	110 019,32		230 000,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	12 000,00	6 776,64		14 100,00
21	Immobilisations corporelles	104 766,00	46 113,51	5 669,77	132 100,00
23	Immobilisations en cours	180 000,00	161 264,77	41 312,00	524 300,00

TOTAL DEPENSES		792 956,14	325 049,51	46 981,77	1 289 057,67
-----------------------	--	-------------------	-------------------	------------------	---------------------

$\searrow + \swarrow$
= 1 336 039,44

RECETTES		Budget Cumulé N-1	Réalizations N-1	Report (BP)	Propositions (BP)
021	Virement de la section d'exploitation (recettes)	281 865,00			285 000,00
024	Produits des cessions d'immobilisations (recettes)	50 000,00			149 000,00
10	Immobilisations corporelles	458 721,14	464 578,15		401 879,44
13	Subventions d'investissement	30 500,00	8 008,88	19 460,00	310 700,00
16	Emprunts et dettes assimilées		50 000,00		170 000,00
23	Immobilisations en cours		2 369,27		

TOTAL RECETTES		821 086,14	524 956,30	19 460,00	1 316 579,44
-----------------------	--	-------------------	-------------------	------------------	---------------------

$\searrow + \swarrow$
= 1 336 039,44

- Clôture de la séance à 20H15 -